

La sortie de votre enfant



En cas d'hospitalisation du nouveau-né

Il est possible d'organiser :



Une sortie :
avec une **Hospitalisation à Domicile (HAD) pédiatrique :**
visite à domicile par une puéricultrice ou une infirmière

Une inclusion : dans le réseau de suivi des enfants vulnérables (RSEV) sur proposition du médecin hospitalier. Elle se fait par le pédiatre avant la sortie (critères d'inclusion : grande prématurité, petit poids de naissance, pathologie néonatale).



Le réseau participe à la formation des médecins qui suivront le développement des enfants inclus jusqu'à leurs 7 ans. Ce suivi se fait à l'hôpital ou près de chez vous.

Les ateliers du réseau



Le réseau propose des ateliers d'information et d'échanges sur différentes thématiques : nutrition de la femme enceinte et du jeune enfant, allaitement, sommeil et développement psychomoteur de l'enfant, santé environnementale, soutien à la parentalité (pères et futurs pères), santé de la femme...



Inscription (gratuite) et renseignements :
01 48 01 90 28 - contact@rspp.fr

LE SAVIEZ VOUS ?

La dépression du post-partum

Si vous êtes déprimée, triste, au-delà de 10 jours après votre accouchement, n'hésitez pas à en parler à votre médecin, à votre sage-femme ou aux professionnels de la PMI de votre quartier.

Le réseau vous aide à trouver un professionnel adapté à votre situation (grossesse, accouchement, post-partum...).

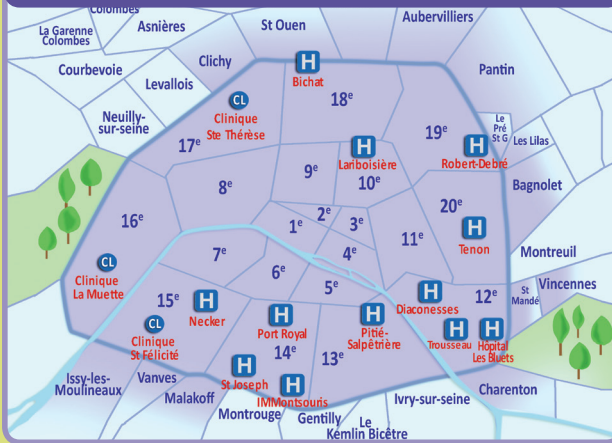
Un annuaire de psychologues de ville est disponible sur notre site internet : <http://www.rspp.fr/acces-annuaire>

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association loi 1901, financée par l'Agence Régionale de Santé, constituée de :

- **Une équipe de coordination :** sages-femmes, pédiatres, coordinatrice pédiatrique, coordinatrice administrative, chargées de mission prévention, assistantes de coordination et secrétaire.
- **Professionnels adhérents libéraux et/ou salariés :** médecins (gynécologues, échographistes, généralistes, pédiatres...), sages-femmes, psychologues, kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes...
- **Institutions et associations d'usagers :** établissements hospitaliers, PMI, CMP, CAMSP, associations, centres sociaux, centres de santé...

Les maternités membres du réseau



Soutien à l'allaitement maternel



SOS ALLAITEMENT IDF

0 800 800 315 Service & appel gratuits

- En semaine : 19h - 22h
- Week-end et jours fériés : 10h - 13h et 18h - 21h



Réseau de Santé Périnatal Parisien

52 Boulevard Magenta 75010 Paris
Tél : 01 48 01 90 28 - Fax : 01 48 01 98 30
www.rspp.fr - contact@rspp.fr
Retrouvez-nous sur Facebook



Réseau de Santé Périnatal Parisien
Des professionnels ensemble au service des mères et des enfants

Un réseau de professionnels
pour vous accompagner
tout au long de votre parcours



santé **Suivi** Ecoute
Prévention **GROSSESSE**
Partenaires
Conseils famille

Votre parcours

Le Réseau vous accompagne
Contactez-nous !



Projet de grossesse : Consultation Pré-conceptionnelle

Cet examen permettra de faire un bilan complet, il peut être réalisé par un médecin, une sage-femme :

- conseils, hygiène de vie, vaccinations...
- bilan médical

- **Contactez-nous afin de trouver un professionnel ou une maternité**

Avant 2 mois

Déclaration de grossesse à la CAF et CPAM

Inscrivez-vous rapidement dans la maternité de votre choix. Il est recommandé un suivi régulier de votre grossesse dès 10 semaines d'aménorrhée avec une consultation par mois.

- **Le réseau vous accompagne :**
 - pour votre inscription en maternité
 - pour vous informer sur vos droits et le suivi de votre grossesse grâce aux ateliers maternité organisés en partenariat avec la CPAM et la CAF

Inscription auprès de la CPAM : 01 53 38 68 05 ou par mail au : secretariat.prevention@cpam-cnamts.fr

3^{ème} mois

Echographie du 1^{er} trimestre

(recommandée dès 11 semaines d'aménorrhée et avant 14 SA)

- Dépistage de la trisomie 21 (mesure de la nuque) et prise de sang (Marqueur HT21)

- **Formation et identification des échographistes par le réseau**
 - trouvez l'échographiste proche de chez vous grâce à notre annuaire accessible sur le site internet : <http://www.rspp.fr/acces-annuaire>

EN CAS DE GROSSESSE NON DÉSIRÉE

Vous avez la possibilité de faire une **Interruption Volontaire de grossesse (IVG)**.

- vous avez le choix entre l'IVG médicamenteuse (jusqu'à 9 SA) ou l'IVG instrumentale (jusqu'à 16 SA).

- Le RSPP vous accompagne dans votre demande d'IVG. Retrouvez les listes des centres d'IVG (orthogénie) sur notre site internet : www.rspp.fr

*semaines d'aménorrhée = absence de règles. 16 SA=14 semaines de grossesse

Le suivi de votre grossesse peut être effectué en ville ou à l'hôpital

À partir de 3-4 mois

Entretien Prénatal Précoce (EPP)

1^{ère} séance de préparation à la naissance et à la parentalité. L'EPP est un temps d'écoute et d'échange proposé à tous les futurs parents.



Objectif :

- Préparer au mieux la naissance de votre enfant
- Répondre à vos attentes et vos besoins.

Demandez-le dès la déclaration de grossesse et sans limite de date. Cet entretien est pris en charge à 100% et ne nécessite pas de prescription.

Il peut être réalisé en ville par un professionnel libéral (sage-femme, médecin...), dans certains hôpitaux et centres de PMI. A l'issue de l'entretien, une fiche de synthèse vous sera remise, vous pourrez la transmettre au professionnel de votre

- **Le RSPP forme les professionnels à l'EPP.**
Retrouvez-les sur notre site : <http://www.rspp.fr/ou-consulter>

5^{ème} mois

Echographie du 2^{ème} trimestre

(Entre 20 et 25 semaines d'aménorrhée)

Préparation à la naissance et à la parentalité

(7 séances en individuel ou en groupe)

Ces séances permettent de vous accompagner pas à pas jusqu'à la naissance de votre enfant. Elles sont animées par une sage-femme, libérale ou au sein de votre maternité.

7^{ème} mois

Echographie du 3^{ème} trimestre

(Entre 30 et 35 semaines d'aménorrhée)

9^{ème} mois

Accouchement

Pour les grossesses et accouchements à bas risque une sortie de la maternité est possible dès 48h après la naissance de votre enfant avec le soutien d'une sage-femme.

Le petit plus

Choisissez une sage-femme dès le début de la grossesse, elle vous suivra après votre sortie (soutien à l'allaitement, soins, conseils, rééducation du périnée...).



Votre sortie de maternité



Le suivi post-natal côté maman

- Avec votre médecin ou votre sage-femme libérale. Prenez rendez-vous pour l'entretien postnatal précoce (EPNP) entre 1 mois et 2 mois après l'accouchement.
- Prenez un rendez-vous pour la consultation médicale post-natale (6 à 8 semaines après l'accouchement).
- Rééducation du périnée (sage-femme, kinésithérapeute) sur prescription médicale.

Pour toute question : contacter la PMI, votre maternité ou l'équipe du réseau.

Entretien Postnatal Précoce (EPNP)



Cet entretien obligatoire est différent de la consultation postnatale. Il peut être réalisé 1 à 2 mois après votre accouchement auprès d'une sage-femme ou d'un médecin, en famille (maman, papa, bébé).

Objectif :

- Prévenir et dépister les signes et facteurs de risques de dépression postnatale chez la femme et le couple
- Identifier les ressources, besoins et attentes du couple
- Proposer un accompagnement personnalisé si besoin

Le médecin ou la sage-femme peut vous proposer un second entretien entre la 10^{ème} et la 14^{ème} semaine après l'accouchement si nécessaire

Cet entretien, est pris en charge à 70% par l'assurance maladie.